

Synthèse entretien de Jeannie¹

Jeannie, enseignante d'une trentaine d'années, célibataire, professeure d'anglais en lycée professionnel, certifiée depuis moins de 5 ans.

Jeannie a témoigné de son état de désespoir face au délabrement de ses conditions de travail, de la perte de sens de son activité et ainsi de sa volonté de démission de l'Education Nationale et de ce fait de son statut de fonctionnaire. Après une longue période de questionnements, le fait de trouver une nouvelle perspective d'activité professionnelle lui a donné la légitimité pour valider son désir de démission. Au delà l'incertitude économique de la démission avec les mois de carence avant l'ouverture de droits, l'amène à se projeter dans une rupture conventionnelle qu'elle sait difficile à obtenir. Elle a également exprimé que démissionner sans avoir de projection dans une nouvelle activité n'étant pas envisageable, elle même ayant grandi dans un environnement familial où la valeur travail était une garantie de bien être.

L'institution scolaire n'a pas manqué de s'appuyer sur ce symbole qui fait force de croyance pour maintenir en obéissance et soumission son agent. Jeannie décide de déposer une demande de rupture conventionnelle, elle l'envoie début 2022, les semaines passent, elle n'a pas de retour, un parcours du combattant s'engage, le quotidien face aux élèves lui coûte, elle vit plusieurs arrêts maladie de courte durée, elle a besoin de souffler.

En parallèle, elle cherche à savoir qui sont les personnes en charge des entretiens pour la demande de rupture conventionnelle, elle interpelle les syndicats pour comprendre que le rectorat n'a pas de service dédié et croule sous les demandes. Elle arrive à échanger avec le service des ressources humaines qui lui indique qu'un entretien aura lieu et qu'il signifiera l'acceptation ou non de sa demande de rupture conventionnelle. Elle se renseigne auprès des syndicats pour savoir les points à mettre en avant pour avoir une réponse positive, les informations apparaissent floues, l'entrée récente en poste peut être un atout comme un frein (« si des jeunes sont déjà désabusés autant les laisser partir » ou « s'ils sont jeunes, ils ont la force de tenir encore »), il lui est précisé que la viabilité de son projet professionnel futur sera déterminant. Les syndicats lui indiquent également que les attentes aux entretiens sont très variables puisqu'il n'y a pas d'harmonisation à l'échelle nationale sur une procédure commune autour des demandes de rupture conventionnelle des enseignant.e.s.

Elle réalise son entretien au printemps 2022 devant deux personnes du service RH du rectorat de son académie, elle expose son projet qui est celui de se reconverter dans la tapisserie d'ameublement, elle indique l'école qu'elle souhaiterait intégrer, la projection budgétaire de sa formation sur 3 ans. Elle explique également que seul une rupture conventionnelle peut lui offrir les moyens de mener à bien son projet. Après une longue attente de plusieurs semaines et diverses relances où il lui est indiqué qu'il faut attendre que tous les entretiens aient eu lieu, elle obtient une réponse négative à sa demande de rupture conventionnelle. Elle accuse le coup mais souhaite comprendre les éléments qui

1 Il ne s'agit pas de la synthèse de l'ensemble de l'entretien mais des éléments d'étayage sur le parcours de démission

ont motivé le refus, il lui est signifié que son projet de reconversion n'apparaît pas assez abouti.

Elle décide donc de faire une nouvelle rentrée scolaire en septembre 2022, elle mobilise son été pour parfaire son projet professionnel, elle se lance dans la confection d'un book de meubles retapissés par ses soins, elle investit donc dans l'achat de fauteuils, qu'elle retape, retapisse, photographie. En parallèle elle affine son désir de démission en signifiant qu'elle ne pourra pas faire une rentrée supplémentaire, qu'elle va à nouveau demander une rupture conventionnelle mais que si elle est encore refusée, elle démissionnera, elle a des arrêts maladie assez courts plusieurs fois sur la période, elle indique qu'elle est au bout de ses ressources et que l'attente, les temps face aux élèves qu'elle pouvait particulièrement apprécier des années plutôt lui deviennent insupportables, chaque projet est une épreuve de négociation, de justification, de paperasse au sein de l'établissement et elle n'en peut plus. Chose qu'elle avait déjà engagée depuis plusieurs mois, elle met de l'argent de côté chaque mois, réduit au maximum ses transports, réduit ses coûts de loyer : elle a un appartement de fonction et rentre chez sa mère lorsque sa semaine est terminée, elle envisage également de faire appel à une caisse de solidarité qui propose des prêts à taux 0 pour pallier aux mois de carence si elle en arrive à la démission.

Elle réalise un nouvel entretien de demande de rupture conventionnelle à l'automne 2022, elle motive son projet professionnel comme toujours et amoncelle les preuves : elle présente son book, les débouchés suite à ses trois ans d'études, la prise en charge financière par Pôle Emploi. Arrivent les vacances de fin d'année, elle décide d'appeler le service RH pour signifier qu'elle dépose sa démission, au téléphone il lui est indiqué qu'elle allait être contactée par le service pour lui indiquer que sa rupture conventionnelle était acceptée à condition qu'elle reste en poste jusqu' à la rentrée de septembre 2023. Elle indique que vis à vis de son projet de reconversion, de son inscription dans l'école de formation, des démarches de financement nécessaires, elle ne peut pas attendre autant. Après négociation, elles finissent par aboutir à une fin de contrat en juin 2023.

Jeannie indique être plutôt satisfaite même si elle souhaitait partir bien plus tôt pour être disponible pour les périodes de sélection dans les différentes écoles de tapisserie où elle a postulé. Elle indique qu'elle a compris que les difficultés pour trouver des enseignant.e.s, en lycée professionnel, dans sa matière et son académie mettaient en difficulté les services du rectorat et que pour les élèves, ça serait étrange que leur professeure d'anglais parte en cours d'année. Toute cette manœuvre expliquée par Jeannie se révélerait nécessaire pour garantir la mission de continuité de service à savoir « il faut des profs devant les élèves ».

Dans le récit de son parcours, Jeannie témoigne de la dégradation de son état de santé avec la multiplication des démarches qui s'empilent qui s'étalent dans le temps et en souterrain, les arrêts maladies de courte durée car elle ne tient plus mais elle tient toujours. A l'automne 2022, elle signifie ne plus en pouvoir et aboutit à la formulation de la perspective de la démission en fin d'année.

Le parcours scolaire de Jeannie s'inscrit dans une entrée à l'université après son bac général, elle obtient une licence d'anglais, passe le concours, l'obtient et finalise sa

formation avec un master MEEF. Sa reconversion prend sens dans une volonté de s'extraire d'un rapport abstrait à la connaissance pour envisager la connaissance comme « avoir un métier dans les mains » via la tapisserie d'ameublement. Ce qui lui semblait être un travail extérieur à elle-même, désincarner dans son métier d'enseignante vient à nouveau l'habiter dans la tapisserie d'ameublement. Toutefois, sa démarche de reconversion reste pensée dans les normes qualificatives et certificatives, elle a postulé dans les écoles les mieux dotées, réputées du secteur. Son profil, trentenaire en reconversion qui s'ose au secteur manuel et maîtrise les rouages de la posture d'apprenante apparaît comme le profil parfait d'apprenante recherchée dans les écoles, elle sera donc acceptée dans l'école parisienne la plus prestigieuse.

Derrière cette mécanique de réincarnation du savoir faire dans le corps, le positionnement de Jeannie dans son parcours, ses choix, ses compétences, ses ressources économiques et culturelles restent repositionnés inlassablement dans une logique de marché.